



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 10 février 2022

#### **MATCH DE FOOTBALL FC METZ – OLYMPIQUE DE MARSEILLE**

#### **Le préfet de la Moselle interdit la présence des supporters marseillais au stade Saint-Symphorien et au centre-ville de Metz**

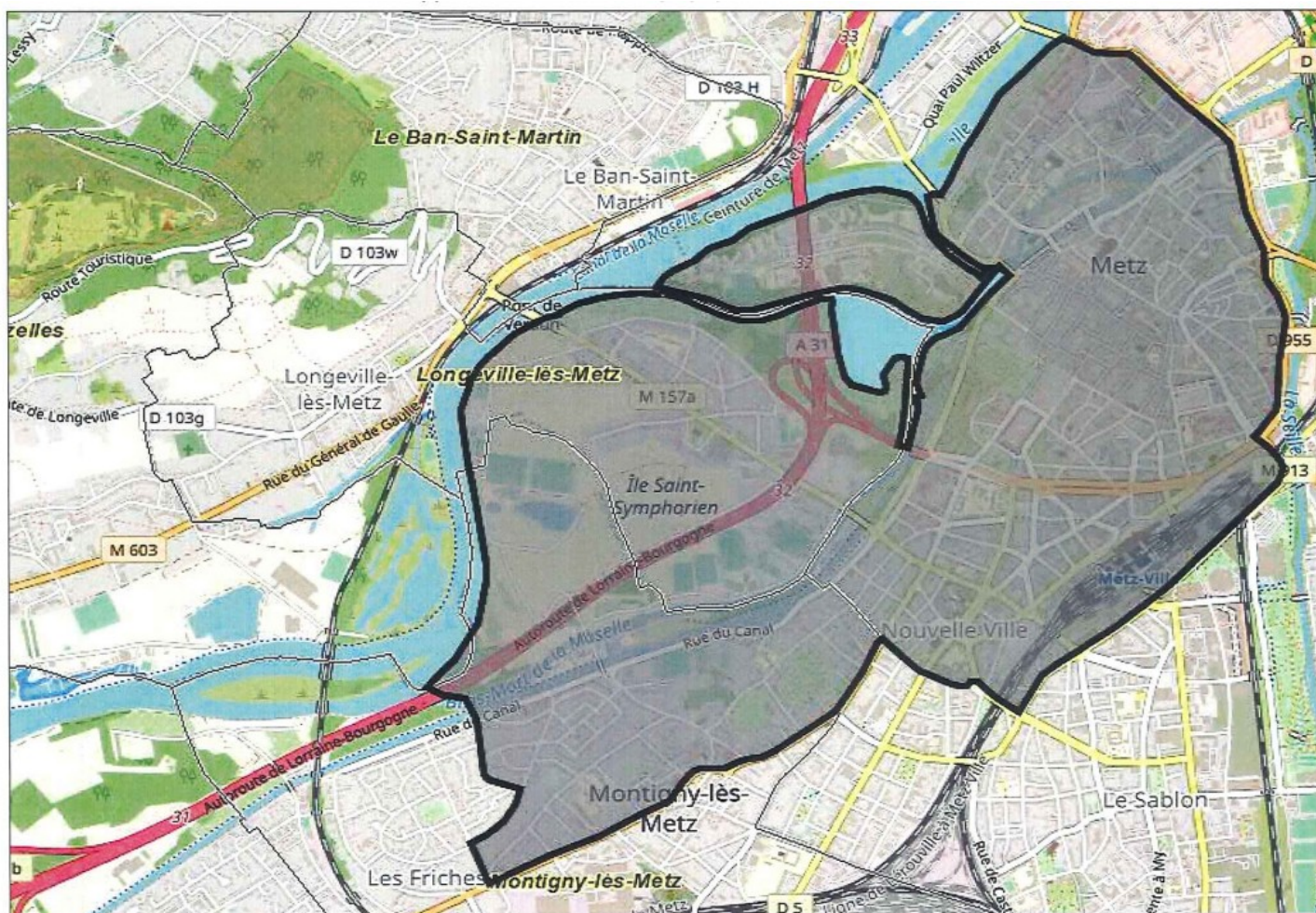
En raison des risques avérés de troubles à l'ordre public lors du match de ligue 1 qui oppose le FC Metz à l'Olympique de Marseille au stade Saint-Symphorien ce dimanche 13 février, des mesures réglementaires temporaires sont prises afin d'assurer la sécurité de tous.

Ainsi, Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a pris un arrêté interdisant, **le dimanche 13 février 2022 de 12h à minuit**, l'accès au stade ainsi que la circulation et le stationnement sur la voie publique de toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'Olympique de Marseille ou se comportant comme tel, dans le périmètre délimité suivant (plan ci-joint) :

- **Sur le territoire de la commune de Metz :**  
rue Charles Petre, pont de l'Argonne, rue de l'Argonne, rue aux Arènes, avenue de l'Amphithéâtre, passage de Plantières, boulevard Maginot, boulevard Paixhans, pont des Grilles, boulevard du Pontifroy, La Moselle, boulevard Robert Serot, l'île du Saulcy, le quai des régates, le Moyen pont ;
- **Sur le territoire de la commune de Montigny-lès-Metz :**  
avenue Robert Schuman, rue du Fossé, rue de Bellevue ;
- **Sur le territoire des communes de Metz et Montigny-lès-Metz :**  
rue de Pont-à-Mousson ;
- **Sur le territoire des communes de Longeville-lès-Metz et Montigny-lès-Metz :**  
l'île Saint Symphorien, la Moselle canalisée.

En d'autres termes, les personnes affichant leur qualité de supporters marseillais, par le port de maillots ou écharpes par exemple, ne pourront pas ce dimanche se rendre ni au stade pour assister au match, ni au centre-ville de Metz.

Un dispositif policier adapté sera déployé aux abords du stade Saint-Symphorien. Par ailleurs, il sera interdit, dans le stade ainsi qu'à ses abords, de transporter et d'utiliser tous pétards ou fumigènes et tout objet pouvant être utilisé comme projectile, et de posséder ou transporter toute boisson alcoolisée.



- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

**Contacts presse**

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle